



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal

Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0

Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004

Internet : www.msfoo.ca Courriel : info@msfoo.ca

Affaires municipales

Séance ordinaire du mois d'août

En résumé ce mois-ci, en plus des décisions administratives d'usage, le conseil a démarré le processus d'adoption du règlement 022-186 qui modifiera le règlement numéro 021-168 RMU-03 Relatif à la circulation. La modification prévue par ce règlement est de réduire la vitesse maximale sur le chemin du Quai de 40 km/h à 30 km/h.

Quai de Saint-François

Le quai de Saint-François est une infrastructure importante pour la Municipalité et ses citoyens. Son déclassement, la fermeture à la circulation automobile et la fermeture complète de son extrémité ouest ne sont pas passés inaperçus. C'est pourquoi le conseil municipal a résolu de s'impliquer dans sa sauvegarde en adoptant une résolution d'intention pour en devenir propriétaire et en autorisant la signature d'un accord de divulgation entre la Municipalité et Transports Canada.

Il n'est évidemment pas question pour la Municipalité de devenir propriétaire du quai dans son état actuel. C'est pourquoi de nombreuses démarches administratives devront être réalisées. Des sources de financement trouvées et une solution viable à long terme qui tiendra compte des capacités de payer des contribuables de Saint-François également.

Le conseil municipal vous tiendra au courant au fur et à mesure que des informations sur le sujet pourront être diffusées, mais compte tenu de l'ampleur de ce dossier aucune décision ne sera prise sans que les contribuables de la Municipalité soient consultés. Il s'agit d'un dossier qui demandera plusieurs années avant d'en arriver à une conclusion.

Voirie et transport

Au sujet du transport, le conseil avait résolu d'adopter le règlement 022-185 sur le transport collectif et adapté. Malheureusement, des contraintes légales font en sorte que cette adoption sera annulée et l'adoption du règlement sera de nouveau à l'ordre du jour de la séance de septembre.

Pour ce qui est de la voirie municipale, le conseil a autorisé l'achat d'un lot situé à l'extrémité est de la rue Lemelin et appartenant à Madame Thérèse Rousseau pour la somme de 5 175 \$. Ce terrain permettra l'aménagement d'une aire de retournement pour les camions qui sera très utile en hiver.

En vous souhaitant une belle fin d'été 2022 et en vous rappelant de mettre à votre agenda la prochaine séance ordinaire qui est prévue le 12 septembre 2022 dès 20 h dans la salle du conseil située à la Mairie de la Municipalité au 3491, chemin Royal.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/greffier-trésorier